



# QUE DOIS-JE SAVOIR LORSQUE JE RÉALISE UNE DEMANDE D'AIDE SOCIALE POUR MES ENFANTS ? MARS 2021

Les programmes comme Medicaid, CHIP, ACA Marketplace Coverage, School Breakfast & Lunch, WIC et SNAP (« coupons alimentaires ») aident vos enfants à mener une vie plus saine. Vous vous demandez peut-être si le fait que votre enfant bénéficie de ces programmes médicaux et alimentaires aura des conséquences sur votre statut d'immigrant ou votre demande de carte verte. Le présent document fournit des réponses aux questions fréquemment posées afin de vous aider à prendre les bonnes décisions pour votre famille.

**Si mon enfant reçoit une aide médicale ou alimentaire, sera-t-il plus compliqué pour moi d'obtenir une carte verte ?** Non. Les programmes médicaux et alimentaires ne sont pas pris en compte lors des demandes de carte verte, sauf pour les soins de longue durée (comme une maison de soins infirmiers) qui sont payés par le gouvernement. Les aides médicales et alimentaires que vos enfants ou d'autres membres de votre famille obtiennent sont différentes des aides que vous recevez vous-même. Même votre nom sur la demande de votre enfant NE signifie PAS que vous avez fait la demande d'aide pour vous-même.

**Dois-je donner mes informations lorsque je fais une demande d'aide pour mon enfant ?** Vous devrez donner certaines de vos informations. La demande requiert des informations concernant les revenus de chaque personne de votre famille, même si ces personnes ne font pas de demandes d'aide pour elles-mêmes. Cependant, vous n'aurez pas à fournir de numéro de sécurité sociale ou d'informations concernant votre statut d'immigrant si vous faites uniquement une demande d'aide pour vos enfants. Vous pouvez laisser ces sections vides.

**Devrai-je rembourser le gouvernement pour les aides dont mon enfant citoyen des États-Unis est bénéficiaire ?** Non. Si votre enfant est éligible à des aides, votre famille ne devra pas rembourser ces aides dans le futur.

**Les informations que je mets sur la demande de mon enfant seront-elles utilisées ?** Non. Toute information fournie sur la demande ne sera utilisée que pour déterminer l'éligibilité de votre enfant et pour réaliser le programme. Ces informations ne peuvent pas être partagées avec les services d'immigration.

**Et si je suis sans papiers ?** Si vous êtes sans papiers et que vous faites une demande pour votre enfant ou un membre de votre famille, vous ne devez pas fournir d'informations concernant votre statut d'immigrant. À la place, vous devez dire ou écrire : « Je ne fais pas la demande pour ce programme pour moi-même. »

**Obtenir une carte verte sera-t-il plus compliqué si je reçois une aide liée à la COVID-19 ou à la pandémie ?** Non. Le seul type d'aide qui peut être pris en compte lors de votre demande de carte verte est l'aide financière continue et les soins de longue durée payés par le gouvernement. Le fait de recevoir une aide liée à la pandémie ou la COVID-19 sur une courte durée n'aura aucune conséquence sur votre statut d'immigrant ou votre demande d'immigration. Cela comprend le dépistage, le traitement et les vaccins liés à la COVID-19 ainsi que les stimulus checks, l'aide financière unique, le P-EBT et les crédits d'impôts pour enfants.